

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 9 juin 2023

DATE DE CONVOCATION : 12 mai 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : - En exercice : 10 - Présents : 7
- Votants : 9 - Absent : 3

L'an deux mil vingt trois, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire douze mai deux mil vingt trois et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Laura MORLET, Sophie GUITTON, Michael DHAUSSY, Angélique MEUNIER.

Absents excusés : Philippe FROGNEUX, Lydie CAUMES, Sophie GUITTON.

Pouvoirs : Philippe FROGNEUX donne pouvoir à Bruno GAUTIER, Lydie CAUMES donne pouvoir à Jean-Luc DECHAMP.

Secrétaire de séance : Angélique MEUNIER

Objet de la délibération : Contrat rural 3ème tranche - Signature des pièces du MAPA

Le Maire rappelle que le conseil municipal a délibéré le 2 juillet 2020 sur le programme de travaux pour la réfection et l'entretien des voiries communales et à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional dans le cadre du Contrat rural. Le cabinet BEIMO a été mandaté pour assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les deux premières tranches de travaux ont déjà été effectuées.

Les travaux de la troisième tranche consistent en la fourniture et la pose d'une citerne souple rue du Vieux Moulin et en la réalisation de travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Coq (aménagement de trottoirs et zone de rencontre), rue du Chalet (parking), route de la Trousse (réfection de la route de la trousse).

Selon les dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique, la commune d'Ocquerre a lancé un marché de travaux régi par la procédure adaptée, décomposé en un lot unique.

A l'issue de l'ouverture des plis, cinq offres ont été reçues, dont une n'est pas recevable (incomplétude du dossier). Suite à l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise dont l'offre la moins et mieux disante, à savoir l'entreprise RVM.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération n°26-2020 du 2 juillet 2020 approuvant le programme de travaux et sollicitant les demandes de subventions dans le cadre du Contrat Rural,

VU l'analyse des offres,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS PAR 9 VOIX POUR.

DÉCIDE D'AUTORISER LE MAIRE :

- A signer le marché de travaux avec la Société RVM située Route Départementale 87, 02400 Epaux Bézu, pour un montant de 114 069,70 € HT,
- A effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du marché de travaux de la 3^{ème} tranche du Contrat Rural,
- A solliciter toutes les autorisations,
- A signer tous les actes et documents de toute nature nécessaires à la réalisation travaux de la 3^{ème} tranche du Contrat Rural.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Ocquerre, le 12 juin 2023

Le Secrétaire de séance,
Angélique MEUNIER



Le Maire,
Bruno GAUTIER

